CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, *et cinquante cents* pour ses insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement un gazettes en sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

---

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. HENRY CUSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 21 heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour frets ou passage, s'adresser à

TORSYTH, GOODWIN & FORDS.

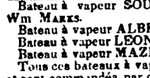

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur BALTIC, capitaine M. Querrier, partira le plus grande partie de [illegible] pour Louisville et les [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

TORSYTH, GOODWIN & FORDS.

Pour les ports des côtes.

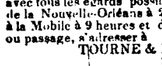

POUR APALACHICOLA.—Le pacquebot régulier brick ENERGY, capitaine Wilcox, sera le premier bâtiment à partir. Pour le reste du chargement et engagement de passage, s'adresser à bord, en face de la rue [illegible] ou à

TOURNE & BECKWITH,

nos. 23 et 29, Nouvelle-Levée.

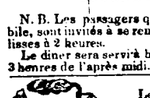

POUR BOSTON.—Le brick EXPORT, jaugeant près de 500 barils, ou le même poids en marchandises d'encombrement, si l'on s'accommode promptement à bord, en face le poteau no. 96.

29 février HARROD & QUARLES.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à

HARROD & QUARLES,

9fev rue de la Douane, No. 24.

Pour les Ports d'Europe.

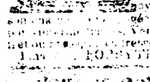

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOR, capitaine Davidson, est prête à prendre un fret pour la susdite destination. S'adresser à

W. M. VANCE,

22 fev rue de la Douane, No. 18.

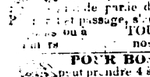

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à

HARROD & QUARLES,

22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,

22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à

G. VANCE & GAMBLE

19 fev

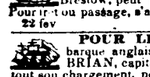

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à

12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à

12 fev G. VANCE & GAMBLE.

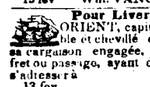

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—La navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, double et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à Wm. VANCE,

13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

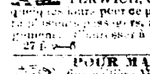

POUR TAMPICO, Pas-sage seulement.—La belle goélette fine voilière WATERWICH, capitaine Manson, partira dans quelques jours pour ce port. Elle a un excellent entrepont, ayant de très beaux emménagements, et passera à bord ou capitaine ou à

27 fev—6 JOHN A MERLE & Co.

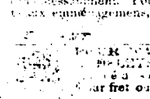

POUR MATAGORDA.—La goélette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine [illegible] doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

[illegible] WM. BRYAN,

[illegible] no. 36, rue de l'Levée.

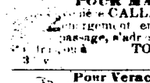

POUR CAMPECHE.—Le brick mexicain ESPINOLA, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,

3 fev 23 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goélette mexicaine VENUS, capitaine ALZINA, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à

5 fev J. PRATS & FILS.

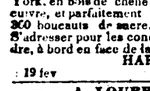

Pour Veracruz—La goélette mexicaine ANA-MARIA, capitaine GOMEZ, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 5 fev J. PRATS & FILS.

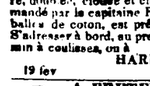

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enregistré du port de 195 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 3600 barils ou 360 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à

HARRISON, BROWN & Co,

19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROSS, connue pour sa marche supérieure, doublée, cloutée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à

HARRISON, BROWN & Co,

19 fev rue Bienville, No. 47.

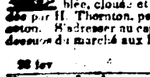

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui ne cale que 5 1-2 à 6 pieds d'eau pour un fort chargement destiné à un port du Texas. S'adresser à

22fev WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick lubechois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à

24 fev LATASTE & BRULATOUR,

rue Royale, no. 17.

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. 1., doublée, cloué et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à

WILLIAM VANCE,

28 fev no. 18, rue Douane.

Lettres de change, à vendre par

[illegible]ev—87 JAMES GRIMSHAW,

no. 79, rue du Canal.

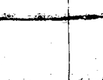

A LOUER OU A FRETER.—Pour un port dans le Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, fin voilier, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à

22 fev—10 P. O. SORBE,

no. 118, rue Royale.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 183 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à

27 fev LATASTE & BRULATOUR

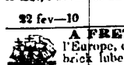

A FRETER.—La goélette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitain Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaite ment bien gréée, est prêt à partir pour cette destination S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,

10 fev nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE.—La bonne et belle goélette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à HARROD & QUARLES,

9fev rue de la Douane, no. 24.

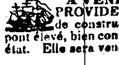

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une maison en briques, de quatre appartement situés rue du Quartier, No. 144, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 38 pds 2 pcs face à la rue du Quartier sur une profondeur régulière de 95 pieds 3 pouces, mesure française. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 14 mars elle sera vendue à la Bourse de Hewlett le 15 mars, à midi, par F. Dutillet & Delery, encanteurs de cette ville. S'adresser à la même maison.

25 fev—10

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.

25 janv-87

CONSULAT DU MEXIQUE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feville ce document; vous obligerez.

F. PIZARRO MARTINEZ,

Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et l'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, approuvés par les autorités des susdites amériquaines, sont aussi d'assprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans la leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour notre tranquillité future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes.

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

Et j'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.

13 fév—30 TORNEL

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,	
Stickney,	Minnich,	
Rogers,	Shay,	
Waters,	Wills,	
Levi,	Stone,	
Ricardo,	Phillips,	
Long,	Le jeune Lipman.	

L'ENFANT-PRODIGE

Mademoiselle Rosaline Stickney.

Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entrée.—Loges 75cts. Galerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

---

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me, jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt six jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne sera pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e.

E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,

4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

MARAVAGLIO, Primo tenor Buffa, au théâtre italien dont l'ouverture doit bientôt avoir lieu a l'honneur d'informer les messieurs et dames de cette ville qu'il donnera des leçons de chant avec accompagnement de forte-piano.

Ses prix seront très modérés.

M. Ravaglio est à la disposition du public depuis 10 a. m. jusqu'à 4 p. m. On le trouvera à sa residence à l'Hôtel des Etrangers et des Habitans, tenu par Mr Marty, rue de Chartres. 25 fev—12

VOITURE, CHEVAUX ET COCHER A VENDRE.—Le soussigné, prêt à quitter ce pays pour quelque temps, offre en vente sa voiture, ses chevaux et son cocher. La voiture est de commande, a roulé depuis le mois d'Octobre dernier, et est excellente sous tous les rapports. Les chevaux sont doux, bien dressés et parfaitement convenables pour une famille. Le cocher est, sans exception, l'un des meilleurs qui soient dans l'Etat. Pour le prix et les conditions, s'adresser au No. 25, rue Conti.

29 fev—3 Wm. BOSWELL.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 9 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Fruge. 26 fev87

AVIS des exécuteurs testamentaires.—Les personnes qui ont des réclamations échues ou non, contre la succession de feu A. S. L. Brooks, décédé en cette ville, le 2 du courant sont priées de vouloir bien se faire connaître et présenter le tableau de leurs créances avec leurs titres à l'appui, au soussignés; les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de vouloir bien régler leurs comptes le plutôt possible pour éviter les frais de justice.

JOHN CULBERTSON,

27 fev—6 Avocat, rue Ste. Anne No. 59.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Nashville un nouvel assortiment de pistolets de poche et de duel, chaines, boucles d'oreilles, épingles etc. et quelques articles convenables pour les bals costumés et à caractère. 24f L. MUH, 113 rue de Chartres.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—87

Exchange—On New York, for sale by

feb 12 KOHN, DARON & Co.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shérif et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme pri. cipal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Ville ou Benvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1823.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit dépose au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt six jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne sera pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e.

E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,

4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shérif et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Ville ou Benvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1823.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt six jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne sera pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e.

E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,

4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétai re d'Etat.

MARAVAGLIO, Primo tenor Buffa, au théâtre italien dont l'ouverture doit bientôt avoir lieu a l'honneur d'informer les messieurs et dames de cette ville qu'il donnera des leçons de chant avec accompagnement de forte-piano.

Ses prix seront très modérés.

M. Ravaglio est à la disposition du public depuis 10 a. m. jusqu'à 4 p. m. On le trouvera à sa residence à l'Hôtel des Etrangers et des Habitans, tenu par Mr Marty, rue de Chartres. 25 fev—12

VOITURE, CHEVAUX ET COCHER A VENDRE.—Le soussigné, prêt à quitter ce pays pour quelque temps, offre en vente sa voiture, ses chevaux et son cocher. La voiture est de commande, a roulé depuis le mois d'Octobre dernier, et est excellente sous tous les rapports. Les chevaux sont doux, bien dressés et parfaitement convenables pour une famille. Le cocher est, sans exception, l'un des meilleurs qui soient dans l'Etat. Pour le prix et les conditions, s'adresser au No. 25, rue Conti.

29 fev—3 Wm. BOSWELL.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 9 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Fruge. 26 fev87

AVIS des exécuteurs testamentaires.—Les personnes qui ont des réclamations échues ou non, contre la succession de feu A. S. L. Brooks, décédé en cette ville, le 2 du courant sont priées de vouloir bien se faire connaître et présenter le tableau de leurs créances avec leurs titres à l'appui, au soussignés; les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de vouloir bien régler leurs comptes le plutôt possible pour éviter les frais de justice.

JOHN CULBERTSON,

27 fev—6 Avocat, rue Ste. Anne No. 59.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Nashville un nouvel assortiment de pistolets de poche et de duel, chaines, boucles d'oreilles, épingles etc. et quelques articles convenables pour les bals costumés et à caractère. 24f L. MUH, 113 rue de Chartres.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—87

Exchange—On New York, for sale by

feb 12 KOHN, DARON & Co.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Cammeyer.—Vente par le register des testamens—Mercredi 23 mars 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, encoignure des rues Chartres et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Alfred Cammeyer, la propriété suivante, savoir :

Deux lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet nouvellement borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Girod, et désignés par les nos. 2 et 4, au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de vente, de Samuel Kohn, à Thomas Banks, passé pardevant G. R. Stringer, ex-notaire public, le 29 septembre 1830, les dits lots de terre sont contigus, puis aujourd'hui travaillés dans mes champs—une descente est entièrement réduite et j'espère qu'avant peu il en sera de même avec l'autre ; mais comme je suis âgé de 62 ans, je ne puis espérer d'être guéri radicalement aussi promptement qu'un jeune homme. Je dois ajouter de plus que ce bandage a toujours retenu mes entrailles en leur lieu et place.

GEORGE CROU.

attesté par JOHN BUTLER.

N. B.—Je dois aussi ajouter que, tant que j'ai porté ce bandage, j'ai pu travailler à ma ferme sans aucune difficulté—depuis de longues années je n'avais jamais été aussi actif

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué à mon fils John qui avait une hernie, un de ses bandages qu'il a porté pendant un mois—après ce temps j'ai tout lieu de croire qu'il a été parfaitement guéri.

Signé par moi ce 3 avril 1835. ISAIAH PLUMMER.

9 juillet 1835.

Cynthiana, 10 février 1835.

La présente est pour certifier que je me suis adressé à Wm. Adair pour faire guérir un de mes négrillons d'une double hernie qui présentait le plus mauvais caractère—après 19 jours d'application du bandage une était réduite, et l'autre, je le pense, ne tardera pas à l'être—je n'hésite pas à recommander Wm. Adair à toutes les personnes qui souffrent de cette infirmité

Donné sous mon seing ce 10 de février 1835.

JOHN MOOR.

Comté de Nicholas, 27 février 1835.

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué un de ses bandages à mon fils, qui l'a porté 24 jours ; au bout de ce temps je lui ai enlevé ; alors il a parcouru la ma son, sauté à bas du lit deux ou trois fois, et fait des efforts en se baissant sans qu'il lui en résultat le moin re inconvénients. Je le crois à présent parfaitement guéri. AMBROSE SIMES.

Je certifie que j'avais un négrillon qui avait une hernie dangereuse d'un côté, que je m'adressai à Wm. Adair qui lui fit l'application d'un de ses bandages, ce qui l'a guéri de sa descente. Il a porté ce bandage 3 mois et 25 jours, et maintenant, qu'il en est débarra é je le crois guéri radicalement.

Donné sous mon seing ce 5 juin 1835.

JAS. MILLER.

Maysville Kentucky, 9 nov. 1833.

La présente est pour certifier qu'ayant horriblement souffert pendant l'espace de 14 ans par suite d'une hernie, j'ai adressai à M. Adair, habitant de Kentucky, après un traitement de trois mois, il m'a radicalement guéri, et j'ai porté son bandage sans qu'il me gênat en rien dans mes travaux. Mon âge est de 33 ans.

JOHN FORBS.

Fleming County Kentucky, 19 déc. 1835.

Je certifie que Wm Adair a appliqué un de ses bandages sur mon fils George W. Redden, qui dans 32 jours a été radicalement guéri.

CALEB REDDEN.

Mason, Kentucky.

Je certifie que Wm. Adair a fait l'application de ses bandages sur mes deux fils William et Joseph Clarke qui les ont porté depuis le 23 mai jusqu'au 4 juillet, ce qui fait 42 jours. A cette époque ils étaient parfaitement guéris.

Donné sous mon seing ce 21 août 1835.

DANIEL CLARKE.

Je certifie que Wm. Adair m'a fait l'application d'un de ses bandages que j'ai porté un iron deux ou trois mois, et j'en été alors guéri d'une hernie très douloureuse. A présent à l'âge de 63 ans, je travaille sur ma ferme sans d ficulté. JAMES INLOW.

Fl ming County, Kentucky. 10 fev—15,3os

VENTE DE TERRAINS A APALACHICOLA, AJOURNEE.

En conséquence des hostilités indiennes, la vente des lots de ville annoncée pour le 23 février dernier, est remise au mardi, 19 avril prochain.

Toute l'étendue de terres, connue sous le nom d'achat de Forbes, formant un total d'environ douze cents mille acres, en Floride centrale, y acquise, et y compris la ville d'Apalachicola et les îles adjacentes dans le golfe du Mexique, ayant été confiées aux soussignés en qualité d'administrateurs, pour le compte des propriétaires:

Avis est donné par les présentes que, mardi, le 19 avril prochain, à 10 heures du matin, les directeurs de la Compagnie des terrains d'Apalachicola, exposeront en vente, à l'enchère, dans la ville d'Apalachicola, les lots de ville conformément à un plan certifié qui sera exposé au moment de la vente.

Les conditions de la vente sont: Un quart comptant; la balance en trois paiemens annuels portant intérêt, et lorsque les paiemens seront faits et que les titres auront été fournies pour la balance, conformément aux instructions et pouvoirs accordés aux administrateurs, et aux stipulations de l'acte d'association, un titre de propriété en fief absolu sera délivré aux acquéreurs.

New York, 15 déc. 1835.

LOUIS McLANE,
CHS. AUG. DAVIS, } Administrat.
JOSEPH M. WHITE.

Les directeurs de la compagnie des terrains d'Apalachicola, s'en référant à l'annonce ci-dessus, offrent en vente de gré à gré, par telles portions que les acquéreurs jugeront convenables, les terres connues sous le nom d'Achat de Forbes, situés entre les rivières Apalachicola et St Mark, et s'étendant jusqu'à six milles de Tallahassee. Dans cette terre se trouvent quelques unes de portions de terre les meilleures du sud pour la culture du coton et du sucre; aussi de grands bois de pin et de chêne verts. Et sa fertilité, au rapport de décrite les terres dans tous leurs détails, mettra que les acquéreurs examineront sans doute eux mêmes. Les titres de propriété sont les mêmes que pour les lots, dans Apalachicola.

La ville d'Apalachicola est située à l'embouchure de la rivière d'Apalachicola, sur le détroit de St. George, dans le golfe du Mexique. C'est le port de mer des rivières Chatahoocbe, Flint, Chipola, Apalachicola et leurs tributaires, faisant commerce d'échange avec les villes de Columbus et Irwington et avec les riches districts et fertiles plantations de Georgie, Alabama et Florida. Les exportations de coton, actes de ce port, ont été en augmentant journellement pendant les trois dernières années; et on pense qu'elles excéderont cet te année cinquante mille balles.

Deuze à quinze steamers trouvent toujours à s'employer sur les eaux de ces rivières, et il y peu de pays qui aient une meilleure perspective de prospérer dans l'agriculture, le commerce que ceux qui bordent les cours d'eau ci-dessus désignés.

Apalachicola n'a été fondée que depuis quelques années et ceux qui y ont établi leur résidence n'y possédant aucune propriété foncière, ont tourné tous leurs efforts sur le commerce. Déjà des ventes de plus de 30 lots de ville ont eu lieues des individus résidans à Apalachicola, à Columbus, à New York, avec l'intention d'élever sur leurs terrains des bâtimens à l'épreuve du feu. De vastes projets d'améliorations intérieures rendront bientôt cette ville aussi salubre qu'aucune de celles qui sont situées au sud de la Virginie

Le détroit de St. George est vaste, son ancrage, sur bon fonds de terre et sable, et parfaitement sûr et à l'abri de tous côtés des tempêtes de mer. Il a deux entrées, l'une par la passe de l'Est, pour bâtimens de 600 tonneaux, ayant 16 pieds d'eau à la barre, dans la saison des basses eaux, l'autre, la passe de l'Ouest, n'a que de 12 à 13 pieds d'eau à la barre, dans la même saison et admet sans peine des bâtimens de 350 tonneaux. Les navires qui calent 8 pieds d'eau, chargent à quai; ceux qui en calent 13 à 14 pieds à port de 350 tonneaux et portent 1100 balles de coton, chargent à 3 miles de la ville, ceux enfin dst port de 600 tonneaux, reçoivent leur cargaison à un mouill ge très sûr, à environ 16 milles de la ville, dans le détroit.

S'adresser, par lettre, au sujet de ces terres, à MM. Thomas A. Baltzell, Peter Michel, John Carnochan, et Benjamin A. Putnam, aux bureaux de la compagnie des terrains d'Apalachicol ,à T llahassee ou Apalachicola; et à M. Benjamin Woods y Rogers, é New York.

On peut voir des cartes litographiques de la ville et des environs d'Apalachicola, aux endroits ci-après désignés:

A New York, au bureau des administrateurs, ou chez l'honorable Joseph M. White, à Washington, district de Colombie.

A Charleston, Caroline du sud,	Rich. Carnochan.
Savannah, Georgie,	John P Williamson.
Columbus, Georgie,	John Dillingham & Co.
Tallahassee, Floride,	Thomas Baltzell.
Apalachicola,	Hiram Bourse.
Nouvelle Orléans,	Abijah Fisk.
Mobile,	James Innerarity ou Charles E. Sherman.
Pensacola,	John Innerarity.
Macon, Georgie,	Philip Yonge & Sons.

29 fev-6ts, 6f, Ips

---

15 Piastres de Récompense.—Parti marron de la conciergerie du railroad, le nègre JIM, âgé de 25 à 30, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une taille complette, marchant avec peine, voûté; il se fait passer pour libre et cherche habituellement de l'emploi sur les steamboats ou sur les goëlettes. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole ou le conduira à ladite boulangerie, au coin du Casaculvo et Champs Elysées. 24 fev—10

25 Piastres de Récompense seront données à celui qui arrêtera le nègre BERAUD appartenant à la compagnie du desséchement, âge de 18 à 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, fortement constitue, parlant français et anglais. A son départ, il avait les fers aux pieds; il a appartenu à M. Soulé et fut employe un an à la fonderie d'en bas. 24fev—8

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontcha rtrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de 63 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste s salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—87

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs le